

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi dix avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	12	13
		Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

M. ANTRESSANGLE Tanguy, M. BOSC Sylvain, M. COULAUD Jean-Marc, Mme FROMENTOUX Fabienne, Mme GAUTHIER Catherine, M. MAGNOULOUX Bernard, M. MARGAND Patrick, M. MESBAH-SAVEL Alain, M. MINODIER Bernard, Mme MOTTIN Jessica, Mme OREVE Agnès, M. VICTOURON André

Procurations(s) :

M. CABLE Axel donne pouvoir à Mme OREVE Agnès

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
03 avril 2024

Étai(en)t excusé(s) :

M. CABLE Axel

Date d'affichage
11 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 avril 2024
A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. MARGAND Patrick

11 avril 2024
et publication du
11 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 10 avril 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	189 479,70
- un excédent reporté de :	334 335,21
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	523 814,91
- un déficit d'investissement de :	237 164,93
- un excédent des restes à réaliser de :	270 217,94
Soit un excédent de financement de :	33 053,01
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	523 814,91
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	523 814,91
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	237 164,93

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Victor

le Maire MESBAH-SAVEL Alain

le(s) secrétaire(s) de séance

